

4-3 Plans Fondamentaux

(1) Plan du site et la disposition

La forme du bâtiment au sol doit se carrer sans difficulté sur le terrain de 25m x 50m situé au nord du bâtiment actuel de la RTD. Sur le côté nord du terrain prévu pour le projet se trouve un canal de drainage où déversent les eaux usées domestiques de la zone environnante; celui-ci sera tôt ou tard supprimé ou transformé en canal souterrain. Cependant, il n'est pas préférable, du point de vue structuralé que le corps principal du bâtiment s'allonge au dessus du canal. On établira donc l'envergure du bâtiment de manière à lui laisser une intervalle de 5 mètres avant d'atteindre le canal.

Après l'achèvement de construction du nouveau centre de la télévision, les fonctions de la télévision seront transférées au nouveau centre, mais la section de radio et la section administrative vont rester dans l'ancien bâtiment. Ce qui fait que les liaisons entre les 2 bâtiments deviennent importantes. Il est donc nécessaire de prendre en considération les lignes de circulation pour déplacement entre le nouveau et l'ancien bâtiment, ainsi que celui de l'extension future. La façade principale sera sur le côté est qui donne sur l'avenue. On y installera l'entrée principale. Cependant, les accès pour les livraisons des décors et des matériels et pour les services de maintenance des matériels de TV et des installations se feront par derrière. Il faudra donc réserver un accès secondaire à l'ouest auquel on accèdera par le terrain de remblai du côté nord.

Etant donné que le terrain prévu pour la constuction du nouveau centre sert actuellement de parkings, il faudra prévoir sur le terrain de remblai un espace de remplacement.

(2) Plan de la construction

Le sol du terrain prévu du projet est en moyenne de 1 mètre inférieur à celui de la route du côté est. Ce qui fait que, au bâtiment actuel de la RTD, l'entrée principale se trouve au 1er étage. La même idée sera adoptée pour le nouveau centre de la télévision: c'est-à-dire, la partie orientale du bâtiment sera en 2 niveaux, et au 2ème niveau seront installés l'entrée principale, le studio d'information et les salles auxiliaires. Quant au studio de production, puisqu'il s'agit d'un grand espace, et qu'on doit tenir compte des facilités d'entrées et sorties des

décors, il est préférable de le situer au même niveau que l'espace de services et de livraisons, c'est-à-dire au rez de chaussée. Les toilettes et l'entrée de service seront installées au rez de chaussée; l'espace au pilotis sera réservé pour le projet futur de la RTD.

D'après le forage effectué sur le sol de site du projet, on n'a pas pu identifier l'existence du rocher jusqu'à 20 mètres de profondeur. Cependant, entre 2 à 3 mètres, il existe une couche extrêmement dense, de plus, la couche de remblai qui se trouve au dessus de celle-ci est suffisamment solide si bien qu'elle peut supporter jusqu'à 5 tonnes/m². De ce fait, on adoptera une fondation directe peu profonde avec des pieux sans poutre. Dans ce cas, afin de renforcer "punching share" de la colonne, on installera des planches en bas de chaque colonne.

Le gros œuvre au dessus du sol sera construit en béton armé comme la majorité des bâtiments de Djibouti. Comme structure, on adoptera la structure à poutre en cadre nécessitant moins de béton et stable du point de vue structurale. On construira en béton armé les murs, les colonnes, les solives, les planchers, et les toits qui doivent être particulièrement résistants aux séismes et insonorisés. Les autres murs seront construits en maçonnerie de bloc de béton comme ceux des maisons municipales de la ville de Djibouti.

Concernant les matériaux de finition, ils sont vendus dans divers magasins et marchés, mais ils sont tous importés. Les terrazzos, les carreaux, les panneaux d'isolation acoustique, les planches de ciment etc., sont susceptibles d'être utilisés pour le projet. Les portes et les fenêtres en aluminium existent au Djibouti, mais sont très chers. On importera donc du Japon les matériaux d'insonorisation pour les studios, les portes et les fenêtres métalliques, et les matériaux de finition spéciale pour les studios.

La ville de Djibouti est considérée comme le lieu le plus chaud du monde. Avec 12 degrés de latitude, l'altitude du soleil étant très haut en milieu de la journée, on doit prendre des mesures d'isolation thermique au niveau de toits. D'autre part, on allongera l'auvent afin de minimiser la quantité d'enseulement des murs extérieurs.

Aux alentours du site du projet, il n'y a pas de sources particulières de bruits telles que l'aéroport, la gare etc. Mais, à l'est, se trouve une route de 20 mètres de large, par conséquent: les murs extérieurs des studios seront doublés; pour les toits, on installera les dalles multicellulaires armées et en plus de cela une couche d'isolation acoustique avec procédé par voie sèche.

En vue de préserver le centre de la télévision des bruits et des poussières, le bâtiment aura très peu d'ouvertures. A l'exception de la salle de réunion, on installera un minimum de portes, de trous de ventilation ou d'échappement, et de galeries. Le bâtiment aura donc une apparence très plate et monotone. Pour éviter de la monotonie, un auvent horizontal va contourner le bâtiment d'une part, les formes de colonnes et de poutres seront en relief sur le mur, d'autre part.

Les plans fondamentaux du centre de la télévision sont représentés aux FIGURES 4-1, 4-2, 4-3, 4-4, 4-5, et 4-6.

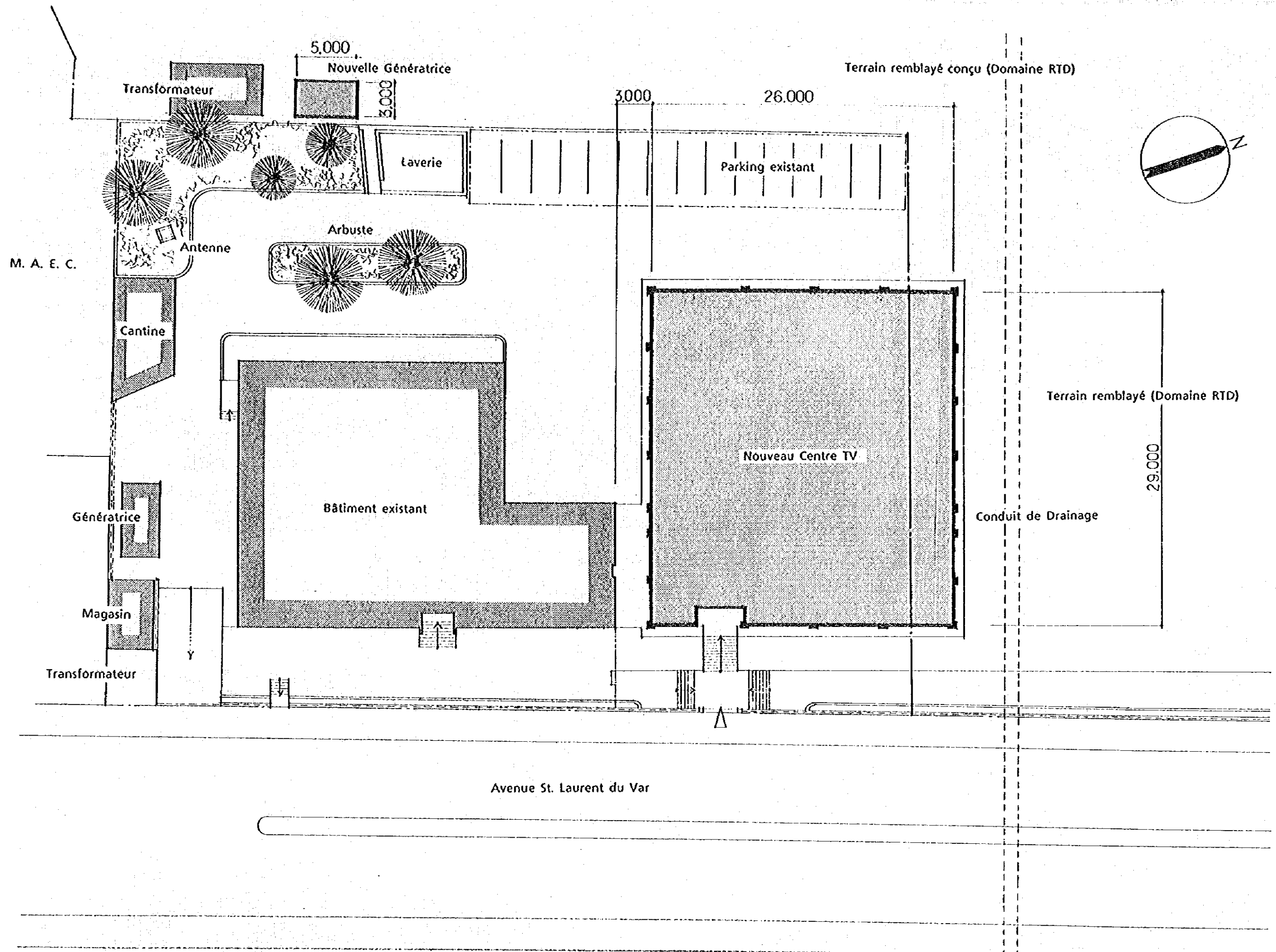


FIGURE 4-1 PLAN DU CENTRE DE LA TELEVISION (DISPOSITION DU BATIMENT)

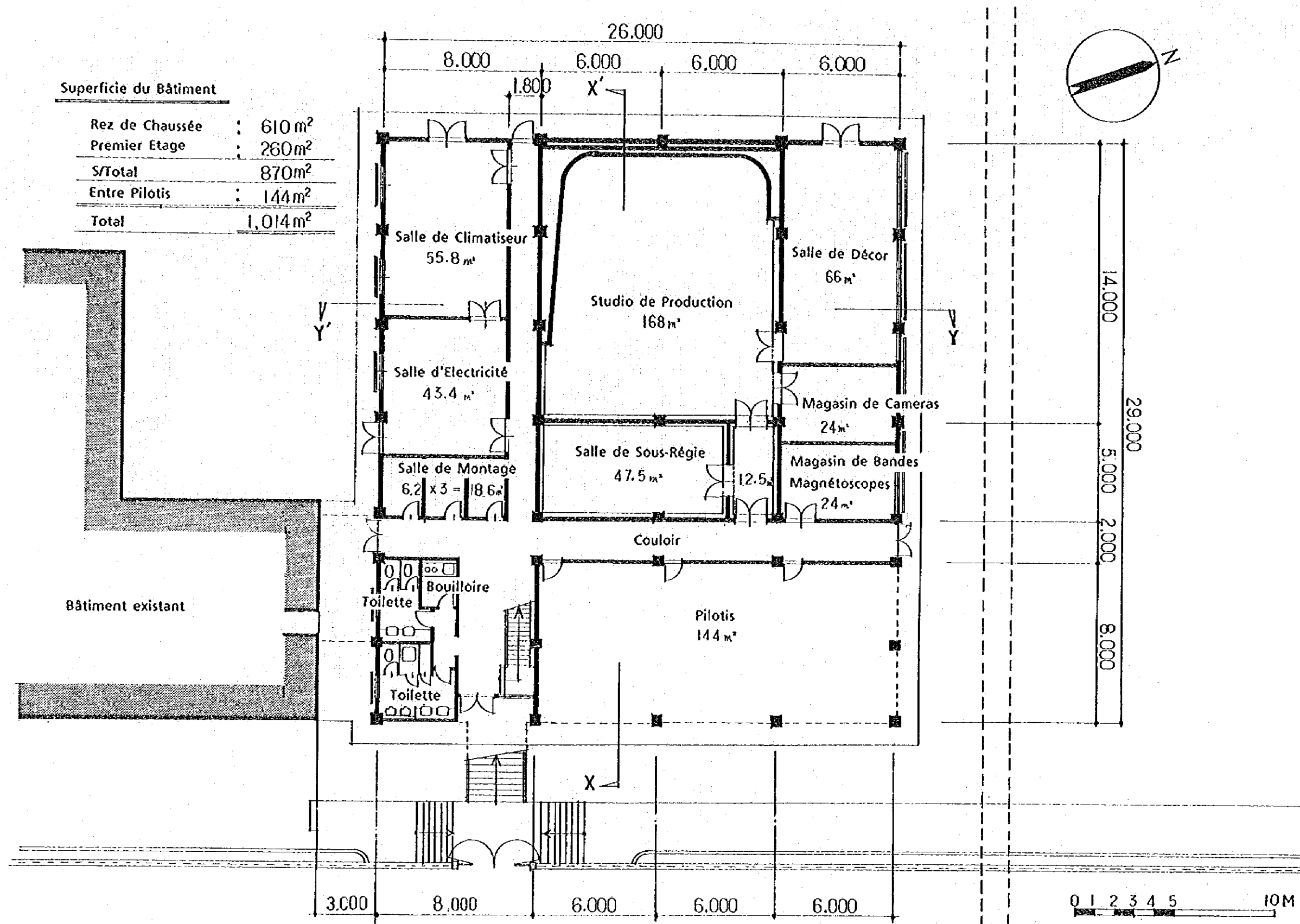


FIGURE 4-2 PLAN DU CENTRE DE LA TELEVISION (REZ DE CHAUSSEE)

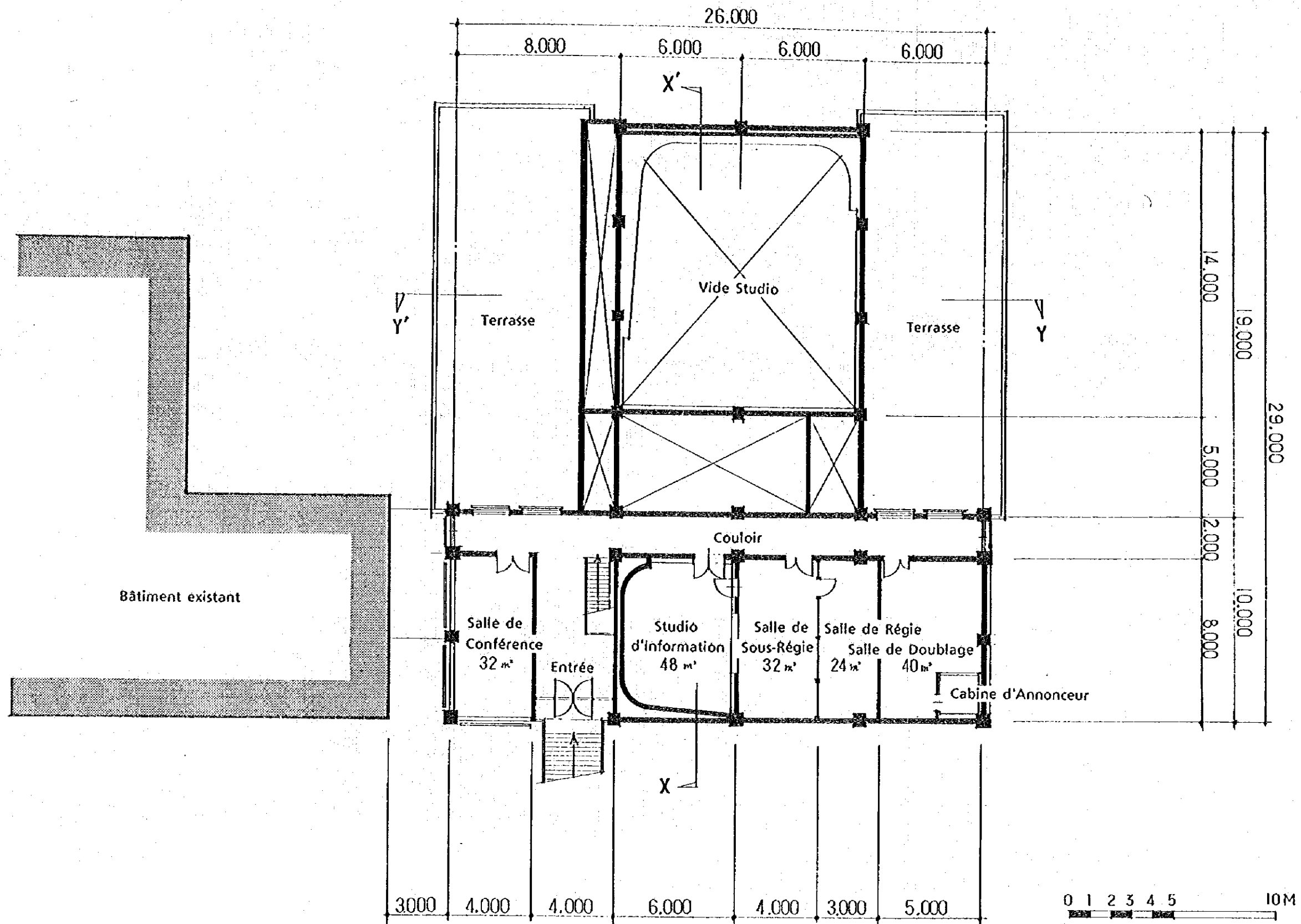
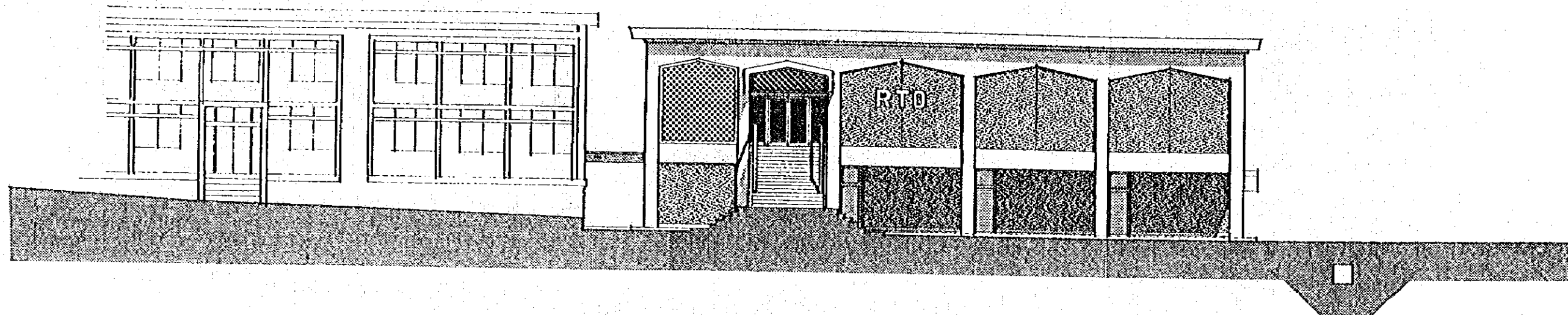
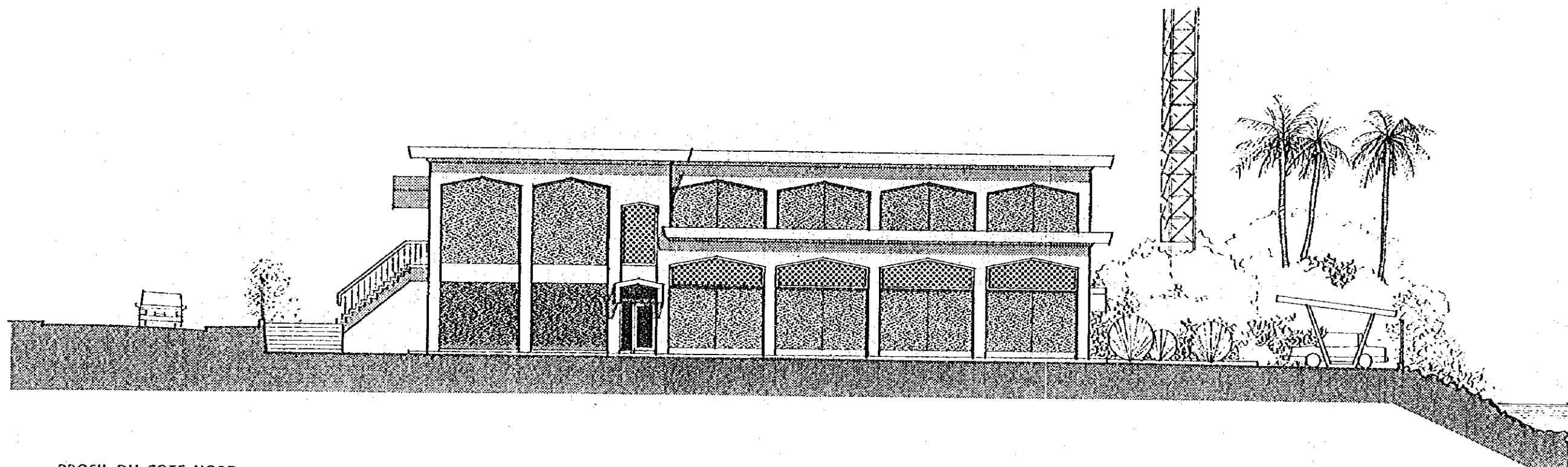


FIGURE 4-3 PLAN DU CENTRE DE LA TELEVISION (PREMIER ETAGE)



PROFIL DU COTE EST



PROFIL DU COTE NORD

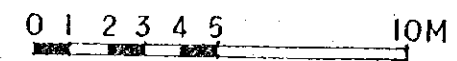
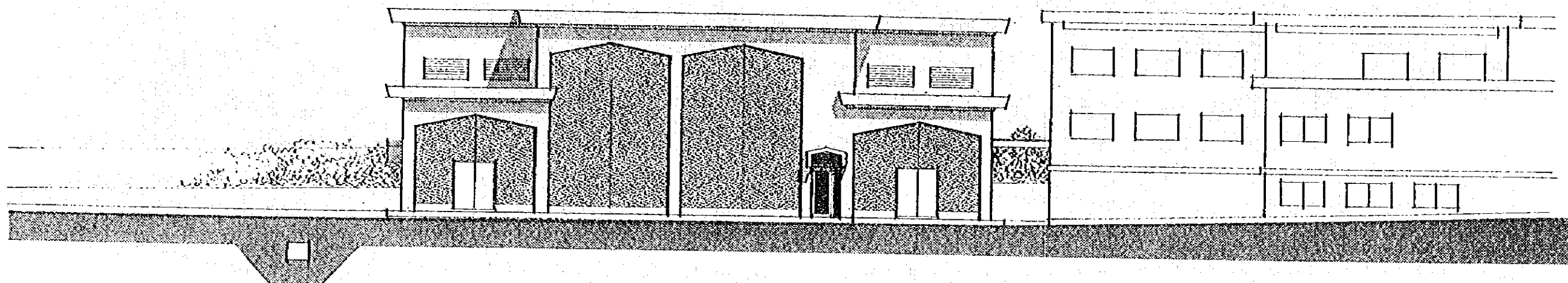
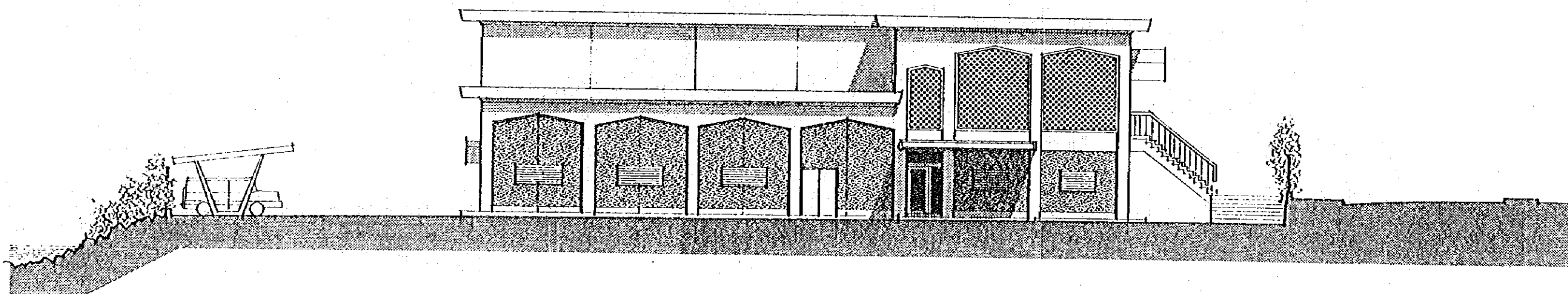


FIGURE 4-4 PLAN DU CENTRE DE LA TELEVISION (PROFIL-1)



PROFIL DU COTE OUEST



PROFIL DU COTE SUD

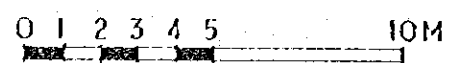
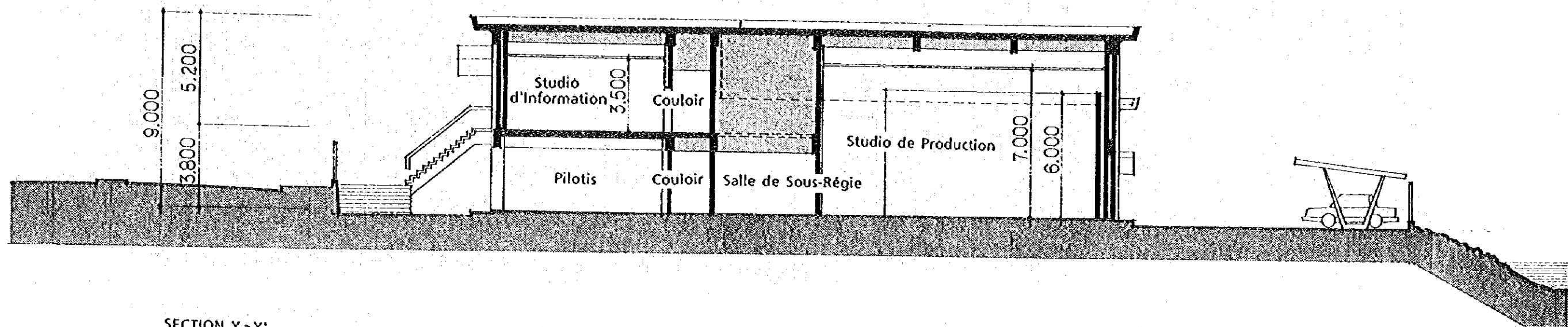
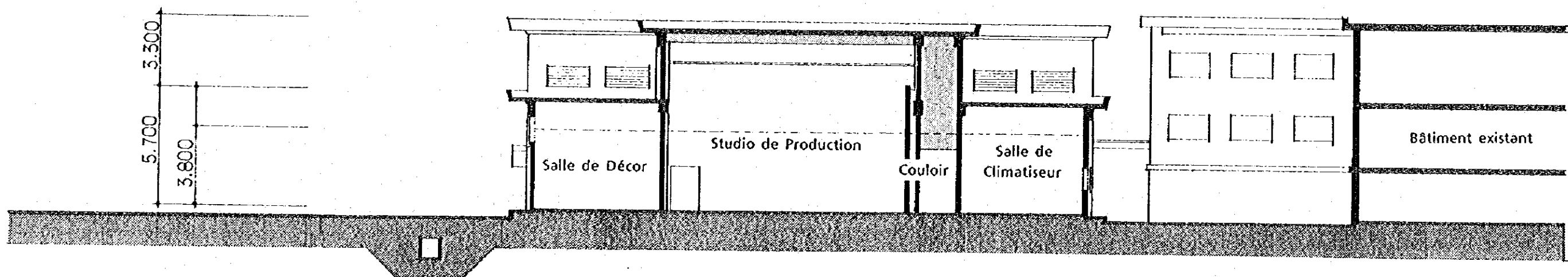


FIGURE 4-5 PLAN DU CENTRE DE LA TELEVISION (PROFIL-2)



SECTION X-X'



SECTION Y-Y'

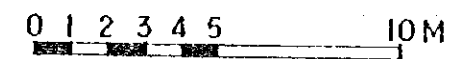


FIGURE 4-6 PLAN DU CENTRE DE LA TELEVISION (SECTION)

(3) Plan des installations

Le nouveau centre de la télévision nécessitera une puissance électrique d'environ 350KVA. Il faudra donc introduire l'électricité du réseau de distribution situé en dessous de la route du côté est. Comme installation de secours, on équipera un groupe électrogène de 30KVA, qui sera installé dans une cabine indépendante afin de préserver le centre des bruits provoqués par ce groupe.

La climatisation de tous les studios et les salles (y compris le magasin de bandes) est indispensable. Pour les studios, on adoptera la climatisation centralisée avec système de canalisation silencieuse; on adoptera un autre système pour les salles auxiliaires des studios. Les salles de montage, de doublage et de conférence, et le magasin de bandes auront des climatiseurs individuels de type séparé, compte tenu des mesures contre poussières. Lors d'installation de ces climatiseurs, on installera les parties extérieures des climatiseurs de type séparé sous les toits pour que ceux-ci soient moins apparents à l'extérieur.

L'eau est alimentée uniquement au rez de chaussée. Le réseau d'alimentation en eau a suffisamment de pression qu'on pourrait l'introduire directement. La cuisine utilisera l'électricité comme source d'énergie, et sera aérée par ventilation artificielle.

En ce qui concerne les eaux usées, les normes sur la qualité des eaux n'étant pas définies par Djibouti, les eaux usées du centre seront traitées par le bassin d'épuration, puis déversées à la mer.

En ce qui concerne les téléphones, on fera seulement des travaux de canalisation. On installera l'équipement d'interphone dans l'ancien bâtiment, dans les salles de régie et de sous-régie. On installera également un minimum indispensable d'équipement d'écoute commune de télévision, d'équipement d'alarme pour incendie, et des horloges.

(4) Plan des équipements de production des programmes

D'après les directives du plan d'équipement des matériels de production mentionnées dans le paragraphe précédent (4-1-(2)), les principaux matériels qui vont équiper chaque salle et studio, et les principaux matériels qui seront utilisés en commun tels que machines de mesure etc., sont les suivants. D'autre part, le réseau intégré des systèmes est présenté à la FIGURE 4-7.

PRINCIPAL EQUIPMENT LIST

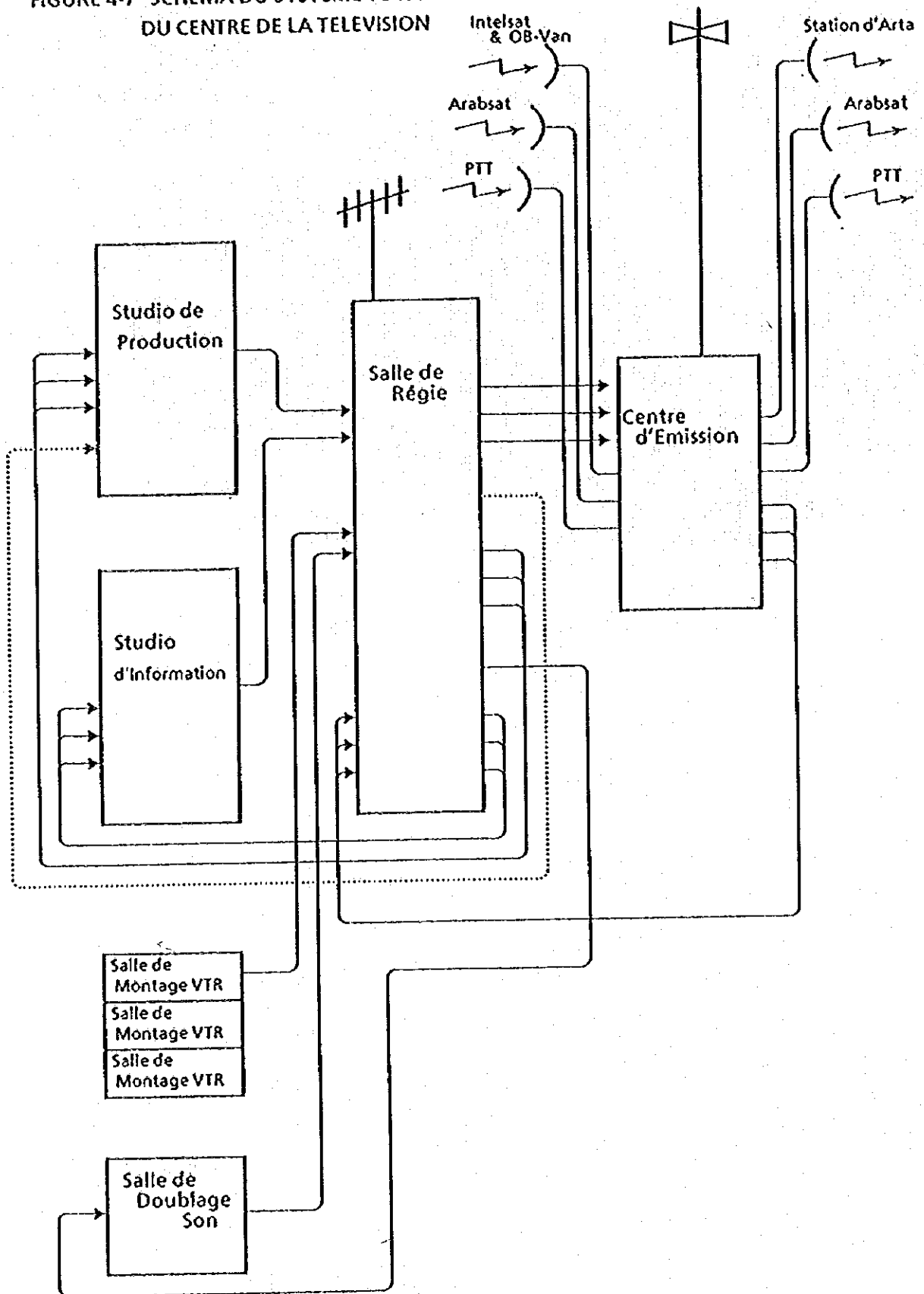
Equipment	Quantity	Remarks
1. Studio No.1 (Production Studio)		
1-1. Camera chain	3	
a. CCU	3	
b. Zoom lens (remote control)	3	
c. Tripod dolly	1	
d. Pedestal dolly	2	
1-2. Caption scanner (including remote control changer)	1	
1-3. Charactor generator (French & Arabic) Arabic: under investigation	1	
1-4. Video mixing, 16 input including chroma key, special effect	1 set	
1-5. Video monitor	1 set	
a. Pre-view monitor B/C 12"	8	
b. Color monitor	3	
1-6. VTR (1/2 inch VCR)	2	
1-7. Graphic generator	1	
1-8. Audio	1 set	
a. Audio mixer, 16ch, echo (reverberation)	1	
b. Tape recorder	2	
c. Turn table	2	
d. Cassette tape player	1	
e. Audio monitor (with amplifier)	1	

Equipment	Quantity	Remarks
f. Talk back system	1 set	
g. Telephone insert device	1 set	
h. Microphone & stand	1 set	
i. C.D. player	1	
1-9. Lighting system (Capacity 80KVA)	1 set	
a. Dimmer	1 set	
b. Control console	1	
c. Lighting equipment (Lantern)	1 set	
d. Suspension system: (under study)	1 set	
1-10. Studio floor monitor	1 set	
a. Video monitor (with cart)	1	
b. Audio monitor (with cart)	1	
<u>2. Studio No.2 (News Studio)</u>		
2-1. Camera chain	3	*Existing
2-2. Prompter	2	
2-3. Caption scanner (including remote control changer)	1	
2-4. Charactor generator (French, Arabic)	1	
2-5. Video mixer	1 set	*Existing
2-6. Video monitor	1 set	
a. Pre-view monitor B/C 12"	8	
b. Color monitor	3	
2-7. VTR (3/4 inch)	2	*Existing
2-8. Audio	1 set	
a. Audio mixer 12ch	1	
b. Tape recorder	2	
c. Turn table	2	*Existing
d. Cassette tape player	1	
e. Audio monitor	1	*Existing (1)
f. Talk back system	1	*Existing

Equipment	Quantity	Remarks
2-9. Lighting system (Capacity 25KVA)	1 set	
a. Dimmer & Control	1 set	
b. Lighting equipment (Lantern)	1 set	
c. Suspension system	1 set	
2-10. Studio floor monitor		
Video monitor, Audio monitor	1 set	*Existing (1 each)
<u>3. Audio Dubbing Room</u>		
3-1. Audio		
a. Audio mixer, 12ch	1	
b. Multi-track audio tape recorder (8 tracks)	1	
c. Audio tape recorder	2	
d. Turn table	1	
e. Audio cassette player	1	
f. Microphone	1 set	
g. Audio monitor	1	
3-2. Video		
a. 1/2 inch VCR	1	
b. Color monitor, 20"	1	
c. Color monitor, 9"	1	
3-3. Synchronizer (VCR - Multi-track tape)	1	
<u>4. Video Editing Room (To be connected to MCR)</u>		
4-1. 1/2 inch VCR	2	
4-2. Audio monitor, Video monitor (color)	1 each	
<u>5. Master Control Room</u>		
5-1. Master control system		
a. Video & audio switcher, 16x16	1	
b. Video process amp.	2	
c. Time code generator & reader	1	
d. Frame synchronizer	2	
e. Transcoder	1	*Existing
f. Transcoder	1	
g. Sync. pulse generator	1	
h. Test signal generator	1	

Equipment	Quantity	Remarks
i. WFM, VSC & color monitor	1 each	
j. 1/2 inch VCR	2	
k. 3/4 inch VCR	1	*Existing
l. Video & audio monitor	1 set	
5-2. Clock device (Master & slave)	1 set	
5-3. Community antenna device	1 set	
5-4. Intercom (room to room)	1 set	
<u>6. ENG</u>		
6-1. 1/2 inch ENG equipment	1	
6-2. 1/2 inch VCR (attachable to camera)	1	
<u>7. Measuring Equipment</u>		
a. Oscilloscope with cart	2	
b. Vector scope with cart	1	
c. Test signal generator	1	
d. Audio distortion meter	1	
e. Video attenuater	1	
f. Audio attenuater	1	
g. Circuit tester	5	
h. Meg-ohm meter	1	
i. Earth meter	1	
j. Tool set	5	
k. Volt meter	1	
l. Standard video tape, 1/2 inch	2	
m. Standard audio tape	2	
n. Test pattern box	1	

FIGURE 4-7 SCHEMA DU SYSTEME TOTAL
DU CENTRE DE LA TELEVISION



4-4 Plan d'Exécution des Travaux

(1) Plan de construction

A la suite de l'étude, on a trouvé que la construction en béton armé et la construction de bloc en béton renforcé étaient normales dans la ville de Djibouti, et qu'il n'y avait pas de problème pour les matériaux et les entrepreneurs tant qu'il s'agit de la construction de gros œuvre.

Pour les travaux de la construction de gros œuvre, l'entretien de niveau des travaux et la gestion de programme sont essentiels, quant aux travaux relatifs au studio, nombre de facteurs influencent le fonctionnement du studio, alors pour les travaux de finition, de menuiserie, et des installations des climatiseurs dans le studio, il faudra envoyer les experts japonais.

En ce qui concerne les matériaux de la construction, on est en situation d'importer tous les matériaux essentiels pour la construction tels que ciment, armature etc. En plus, tous les matériaux pour décorer l'extérieur et l'intérieur de l'immeuble seront importés. Heureusement, Djibouti est une ville avec le grand port, et le site du projet est face au boulevard de la ville. Il n'y a pas de problème pour l'importation et le transport des matériaux.

Afin de commencer la construction comme on a prévu, les travaux au site, tels que l'enlèvement des obstacles, l'aménagement, le remblayage, et les travaux du traitement de la voie d'eau qui coule au côté nord doivent être terminés sous la responsabilité de Djibouti.

Ce présent projet se réalise à condition que la diffusion continue dans l'immeuble existant à côté du site des travaux, et que certains équipements y utilisés soient déplacés après l'accomplissement de la construction.

Pour cela, la communication entre les constructeurs japonais et la RTD devrait être minutieuse, et il faut élaborer le plan pour la réalisation.

Le consultant, selon la direction de la coopération non-remboursable du gouvernement du Japon, fait le plan cohérent du personnel du commencement jusqu'à la livraison après l'accomplissement, et essaie de réaliser la construction, suivant l'objectif du plan de base, communiquant toujours avec les personnels concernés, donnant la coordination, la guide aux travaux et le conseil approprié.

(2) Plan de la gestion

Par le présent projet, on réalise la construction du Centre de la télévision, équipé de deux studios pour la télévision et les salles de régie.

Dans le Centre, toute une gamme de câbles allant des câbles de signaux d'images, de sons et de lumières en longueur soit dizaine de km, soit centaine de km, des câbles d'électricité jusqu'aux câbles de réglage pour régler les salles et les équipements, se croiseront.

L'ensemble de l'immeuble et des équipements peut être mis en œuvre. Pour la fusion des fonctions de l'immeuble et des équipements, la considération délicate est nécessaire. Afin de réaliser les travaux rapides et efficaces dans le terme limité, les ingénieurs appropriés devraient être envoyés en temps utile.

La plupart des équipements de la télévision pour le nouveau centre seront transportés du Japon par voie maritime. Le transport doit être bien préparé et bien administré jusqu'à l'embarquement, comme le retard affecte directement au terme.

Dans ces conditions, il faut élaborer le programme et déterminer l'itinéraire détaillé, en même temps que la sélection des entrepreneurs qui ont des années d'expérience.

Dans le présent projet, le remblayage d'une partie du site sur la mer est prévu à la charge de Djibouti avant le commencement des travaux. Pour cela, la communication et la coopération seront indispensables pour réaliser les travaux.

Le consultant fait le plan de la réalisation et dispose les personnels appropriés pour la gestion, essaie de réaliser le projet, prenant contact non seulement avec les organes concernés du Japon, aussi avec les organismes relatifs de la République de Djibouti.

Et le consultant donne les guides et conseils rapides et appropriés, soit pour la prévention des problèmes et des accidents, soit pour les problèmes survenus.

(3) Etendue des travaux

L'étendue des travaux à la charge de deux pays, le Japon et la République de Djibouti pour la réalisation du présent projet est comme suit.

1) Les travaux à la charge du Japon

a) Travaux de la construction

L'immeuble du centre de la Production pour la télévision

b) Travaux de base

L'installation de la distribution et du drainage de l'eau.
L'installation électrique pour la réception et la distribution.

c) Les équipements

- Les équipements et les installations pour la production et l'émission pour la télévision.
- Les appareils pour l'entretien des équipements sus-mentionnés (appareils de mesure).

d) Travaux relatifs

Le transport des équipements du Japon jusqu'au site du projet à la République de Djibouti.

2) Les travaux à la charge de Djibouti

a) Travaux du site et de l'extérieur de la clôture.

- Assurance du site, l'aménagement et l'enlèvement des obstacles
- Travaux de la clôture et du mur
- Travaux des plantations

b) Travaux du base

L'introduction de l'électricité, de conduit de l'eau de téléphone, et la connexion pour drainage.

c) Meubles et ustensiles

La fourniture des meubles et ustensiles nécessaires.

d) Formalités

- Le coût d'opération bancaire
- Le coût de procédure de l'exonération d'impôts

- Arrangements nécessaires au dédouanement et le transport terrestre.
- Formalités pour exonérer les japonais qui concernent la réalisation du projet de toute imposition fiscale, douanière et des autres charges similaires, selon le contrat conclu.
- Facilités dans les procédures nécessaires sur l'entrée et le séjour à Djibouti à l'égard des japonais qui y travaillent pour le projet.
- L'entretien afin d'opérer justement et efficacement les équipements et les installations qui sont offerts et construits par le présent projet.

(4) Programme pour la réalisation

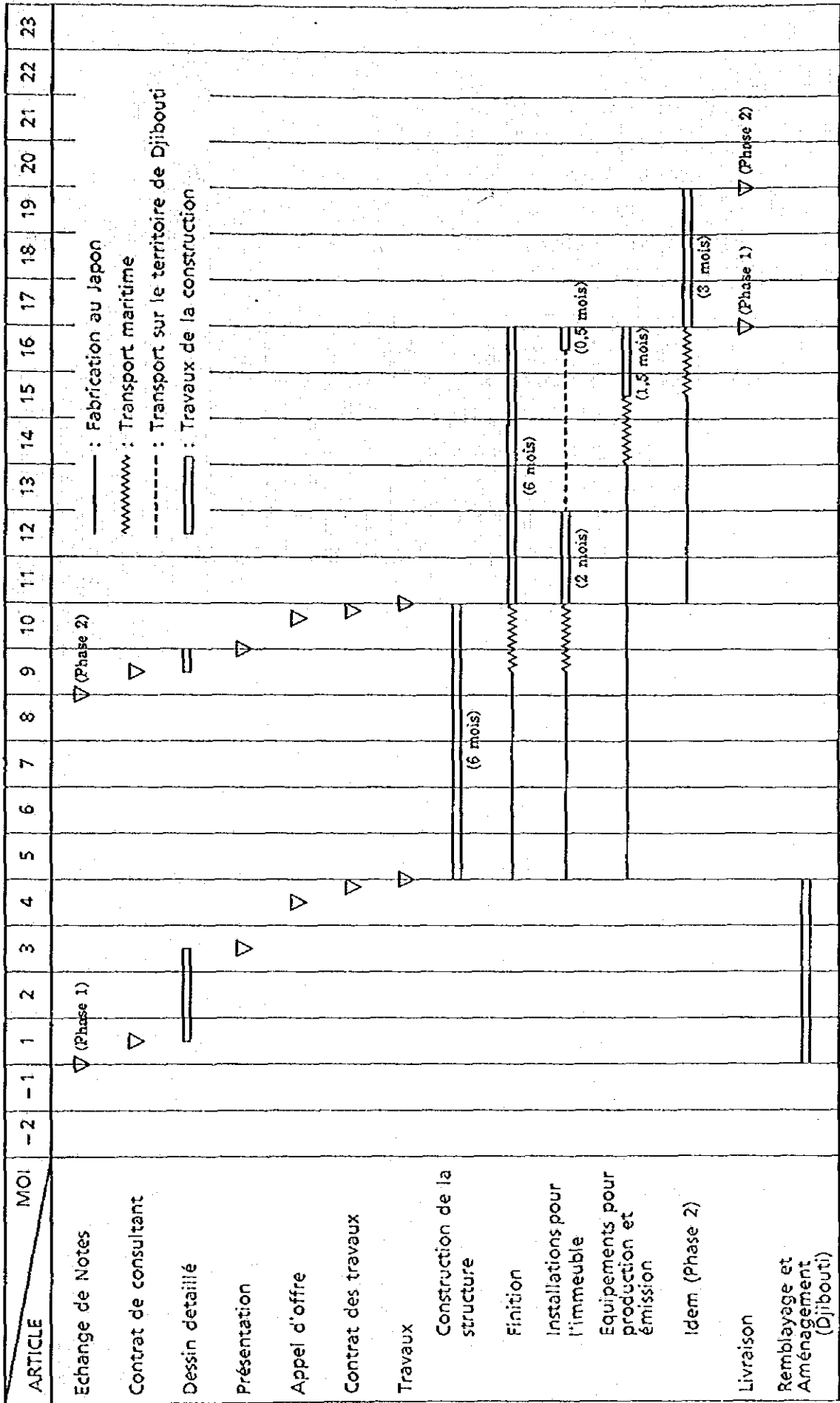
La procédure de la réalisation du présent projet est comme suit.

Après la conclusion de l'échange de notes entre le gouvernement du Japon et le gouvernement de la République de Djibouti, le contrat pour l'étude et la supervision du projet se conclut entre le gouvernement Djiboutien et un consultant Japonais, et après que l'on se fait le dessin détaillé et les documentations d'appel d'offre, on s'effectue l'appel d'offre pour la sélection des entreprises Japonaises.

Après le jugement de l'appel d'offre, le contrat de travaux sera conclu et les travaux de la construction commenceront.

Le terme de travaux est 15 mois, y compris le temps de transport maritime. Le calendrier approximatif est donnée dans la TABLE 4-8 à la page suivante.

TABLE 4-8 PROGRAMME TEMPORAIRE POUR LA REALISATION DU PROJET DU CENTRE DE LA PRODUCTION POUR LA TELEVISION



4-5 Coûts d'Ouvrage Approximatifs

Les coûts d'ouvrage pris en charge par le gouvernement de Djibouti sont estimés à environ cent cinquante millions de francs Djibouti (environ cent vingt-trois millions de yens), dont le détail se présente de la manière suivante:

- a) Travaux de remblayage du terrain:
- b) Travaux de connexion pour alimentation en eau et évacuation des eaux usées:
- c) Travaux de connexion d'électricité:
- d) Travaux de connexion et d'installation de réseaux téléphoniques:
- e) Travaux d'installation de clôtures et portails:

Total

150.000.000FD

CHAPITRE V EVALUATION ET CONCLUSION DU PRESENT PROJET

CHAPITRE V EVALUATION ET CONCLUSION DU (PRESENT) PROJET

But du Projet

La République de Djibouti est un pays jeune de 13 ans depuis son accès à l'indépendance. Avec volonté, elle s'applique au redéveloppement national et à l'amélioration du niveau de vie de la population. La RTD fait tous ses efforts pour respecter l'identité d'un pays indépendant, et il en est de même pour la télévision.

Pourtant, à l'heure actuelle, la RTD ne peut utiliser qu'un seul studio de télévision, situé dans un immeuble ancien, où la production des programmes nationaux est limitée, 80% fournis par des livraisons étrangères.

D'autre part, la pénétration de la Télévision a un tant de 70% dans la population. La RTD estime que la moitié de la population regarde la télévision chaque jour, dans l'hypothèse où existent 25.000 récepteurs de télévision.

La RTD considère également que le nombre réel d'auditeurs est actuellement supérieur à celui des estimations, car on estime le nombre de récepteurs de télévision sur une hypothèse. De plus la diffusion est un moyen unique d'information pour la population.

A titre d'exemple: le fait que la foule regarde le récepteur de télévision installé au bord de la route dans la ville de Djibouti, prouve bien que la population tient beaucoup à la Télévision.

Et le but du projet est d'utiliser les volontés, spontanées, au projet du redéveloppement du pays, augmentant les programmes nationaux par l'aménagement des installations plus perfectionnées, et mettant en valeur l'effet signifiant provoqué par la diffusion de la télévision.

Avantage et Effet

La RTD envisage, après la réalisation du projet, de produire des programmes nationaux servant au redéveloppement national, à l'éducation des enfants, à l'amélioration du niveau de vie, et à la culture traditionnelle en priorité, et ensuite d'étendre le sujet à l'éducation scolaire, à l'éducation d'adultes et à la formation professionnelle.

La RTD vise à relever le taux de production des programmes nationaux jusqu'à 80%, pourtant, actuellement la production de tels programmes n'est presque pas entreprise.

En effet, si les programmes de télévision ont été renouvelés par la production nationale, on peut attendre une grande efficacité qui apporte à la population l'innovation des idées, la formation et l'instruction, et l'amélioration du niveau de vie.

On pense que l'avantage du projet s'étend à toute une gamme de bénéfices allant du profit économique et social, apporté en particulier par la participation spontanée de la population au projet du redéveloppement national. Envisagé aussi l'amélioration du niveau de vie par les connaissances dues à l'éducation pour les enfants et les adultes, la santé, l'hygiène, le planning familial, l'alimentation et la nourriture.

Engagements de la République de Djibouti

La RTD qui est responsable de la réalisation du présent projet, planifie aujourd'hui après 13 ans d'indépendance, le plan principal pour le redéveloppement de la diffusion, ainsi prévoit-on une enquête sur la réception de la radio et de la télévision à l'aide des experts de l'ITU qui aura lieu sur toutes les régions pendant cinq mois dès octobre 1990, et l'étude sur la distribution des récepteurs de télévision à l'occasion du recensement de 1991.

Ce présent projet devient la première démarche essentielle pour contribuer au développement, dans l'avenir, de la RTD, qui concrétise également un plan pour l'assurance et la formation des personnels.

La RTD, susceptible de connaître plus de techniques de production, montre une très haute capacité pour l'entretien et la gestion des équipements et des installations existantes, avec volonté et créativité, cela assure un déroulement sans problème de l'opération après l'accomplissement du projet.

Comme le gouvernement de Djibouti donne la priorité au présent projet par rapport aux autres projets du pays, on attend un grand soutien pour la réalisation et la mise en opération du projet.

Evaluation

La République de Djibouti, est un pays en voie de développement, où l'on met tout en œuvre pour se moderniser par divers aménagements. Ce présent projet, considéré comme un projet d'envergure, renforcera son rôle en tant que médiateur auprès de la population djiboutienne.

Au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des auditeurs suivant l'augmentation des récepteurs de télévision, l'effet d'information s'accélère naturellement.

Il n'y a aucun problème à la RTD qui exerce l'installation, pour l'aspect organisationnel et compétence, on ressent une volonté réelle pour le projet de la part du gouvernement de Djibouti.

Ce présent projet, qui a des orientations précises et se fait à un coût raisonnable, comporte beaucoup d'avantages pour la République de Djibouti, et est approprié en tant que projet de coopération financière non-remboursable du Japon, et il est préférable de le réaliser aussitôt que possible.

Conclusion

La plupart des projets dans le cadre de la coopération du Japon aux pays en voie de développement, tels que l'aide alimentaire qui apporte un bénéfice immédiat, ou encore le projet de centre de formation professionnelle pour ingénieurs, et le projet agricole qui augmente la production, sont appréciés de par leur efficacité immédiate.

Quant aux projets concernant la diffusion comme le présent projet, la population (les auditeurs) ne pourront bénéficier du projet immédiatement ou matériellement. Pourtant, la diffusion aura lieu rapidement, en touchant toute la population. Et cela mène au redéveloppement national.

Le développement de la technologie a permis d'améliorer la qualité des récepteurs de télévision, les prix sont réduits d'une année à l'autre.

A l'heure actuelle, dans la République de Djibouti, la télévision couvre déjà 70% de la population, c'est-à-dire que plus de la moitié regardent la télévision quotidiennement. Même un événement qui se produit en n'importe quel endroit de la Terre sera instantanément diffusé dans le monde entier, à travers des réseaux de télévision de grande envergure.

On dit que la disparité du développement entre le nord et le sud, discutée ces derniers jours, est provoquée notamment, par la différence de la quantité d'information.

Nous attendons que les programmes émis du Centre de télévision après l'accomplissement du présent projet, contribuent au redéveloppement national de la République de Djibouti, impulsant l'éducation, l'industrie et l'économie en même temps qu'ils divertissent la population.

On juge RTD, capable de faire face à l'augmentation des programmes nationaux, dont elle a besoin, après l'accomplissement du présent projet. Considérant la gestion actuelle, l'aptitude du personnel et le plan de formation, et aussi parce qu'il n'y aura pas de problème d'entretien et de gestion après la réalisation.

Proposition

(1) Travaux à la charge du Djibouti

Pour réaliser le projet, le remblayage d'une partie du site et l'aménagement du site sont tout d'abord nécessaires. Et les travaux de liaisons des conduites d'eau et la pose des câbles électriques et celle du téléphone doivent s'effectuer sans retard.

Il est recommandé de se préparer aux travaux de construction des clôtures et des portes qui seront nécessaires à l'occasion de l'accomplissement du Centre.

(2) Après l'accomplissement des travaux

Au moment de l'accomplissement du Centre de la télévision, les émissions doivent être faites sans interruption à partir de l'installation ancienne au lieu de l'installation nouvelle. Pour le présent projet notamment, les équipements du studio pour la télévision dans l'immeuble ancien, seront déplacés au studio d'information du nouveau centre. La démarche à suivre est comme suit :

- Premièrement, construction du studio de production (168m²) avec les équipements.

- Ensuite, tous les travaux actuels pour l'émission et la production effectués dans l'immeuble existant, seront transférés au nouveau studio de production.
- Déplacement des équipements du studio existant dans le nouveau studio d'information.
- Mise en marche du système du nouveau centre de télévision.

Pour le déménagement, il est désirable que le personnel de la RTD connaisse les nouveaux équipements, et la collaboration sera indispensable entre le Japon qui est en charge des travaux, et Djibouti qui utilise les équipements de diffusion.

(3) Coûts d'entretien et gestion après installation

Le nouveau Centre de Télévision comporte des salles de fonctionnements variées, allant de deux studios pour la télévision, aux salles de régie et à la salle de doublage.

Dans chaque salle respectivement les appareils électroniques de hautes technicités seront installés, afin de réaliser conjointement, la construction de l'immeuble et les équipements.

En plus, va augmenter la consommation d'objets tels que: ampoules électriques pour le studio, magnétoscopes, magnétophones et bandes pour enregistrements etc. Le coût des opérations quotidiennes augmentera considérablement.

Le climatisation est indispensable pour le studio de télévision qui a besoin d'une source de chaleur dites "d'éclairage" (la capacité maximum des studios de la production, 80kw) notamment à Djibouti où la température monte parfois jusqu'à 50°c en été.

Pour l'opération et l'entretien il faudra bien s'assurer du budget.

(4) Formation du personnel de la RTD

La RTD envisage l'augmentation du personnel pour le secteur technique et le secteur production. La formation planifiée sera nécessaire à tous les personnels qui s'occuperont de la production nationale et de la maintenance des équipements dans le nouveau centre.

Pour la production en particulier, il est souhaitable qu'une technique de haut niveau soit acquise, puisque les programmes vont augmenter et le nombre d'heures de programmes prolongée.

La formation grâce à la coopération de pays développés est prévue, en plus de la formation effectuée à la RTD. Il est souhaitable que des documents soient soumis pour la formation dans le cadre de la coopération technique du Japon.

La réalisation du "Plan Quinquennal de Formation" planifié par la RTD est désirable parce qu'il sera très efficace pour la gestion du projet.

(5) Programmation

Pour le moment, la RTD est en train de former les grandes lignes du projet de programmation. Afin de réaliser une programmation plus concrète, on a besoin d'une préparation élaborée, pour faire avancer le projet, en plus de plan des programmes individuels, considérant la question du point de vue synthétique, par rapport au personnel, aux installations et au budget.

Dans les débuts après l'accomplissement du projet, la programmation sera relativement facile, la proportion des programmes étant encore limitée. Pourtant, à mesure que le taux de production nationale augmentera après l'exploitation du nouveau centre, la recherche de la programmation se compliquera. En effet, la RTD devra rapidement entreprendre des projets à long terme, dès l'exploitation du nouveau centre.

A N N E X E

- (1) COMPOSITION DE LA MISSION D'ETUDE**
- (2) PROGRAMME DE L'ETUDE**
- (3) PREPOSES ET COLLABORATEURS DJIBOUTIENS
DU PROJET**
- (4) PROCES - VERBAL**

(1) COMPOSITION DE LA MISSION D'ETUDE

1. Etude du Plan de Base (du 31 janvier au 25 février 1990)

M. Toru IMAMURA	Chef de la mission	Officiel, Service de L'Aide Financière à Titre de Don, Bureau de la Coopération Economique, Ministère des Affaires Etrangères
M. Akira OHKURA	Technique d'émission	Directeur Délégué, Division de la Coopération Internationale, Bureau de la Politique des Télécommunications, Ministère des Postes et Télécommunications
M. Hajime SUGA	Vice-chef, gestion d'émission	All Japan Radio & Television Engineering Services Co., Ltd.
M. Shozo NAKANO	Plan de studio	Idem
M. Kazumi INOUE	Production de programmes et les équipements	Idem
M. Kiyoshi UEDA	Plan architectural	Idem
M. Hidetoshi IMAI	Installation du studio, équipement et matériel	Idem
Mme Ayako FUKUSHIMA	Interprète	Centre de Service de Coopération Internationale

2. Exposé du Rapport Préparatoire (du 12 juin au 26 juin 1990)

M. Junichi AOKI	Chef de la mission	Conseiller Spécial, Division de la Coopération Internationale, Bureau de la Politique des Télécommunications, Ministère des Postes et Télécommunications
M. Yoshimasa TOMINAGA	Planning de coopération	Officiel, Premier Service d'Afrique, Bureau des Affaires du Proche et Moyen-Orient et d'Afrique, Ministère des Affaires Etrangères
M. Makoto KASHIWAYA	Coordinateur	Officiel, Deuxième Division d'Etude des Schémas de Base, Département d'Etude pour la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale
M. Hajime SUGA	Vice-chef, gestion d'émission	All Japan Radio & Television Engineering Services Co., Ltd.
M. Shozo NAKANO	Plan de studio	Idem
M. Kiyoshi UEDA	Plan architectural	Idem
Mme Ayako FUKUSHIMA	Interprète	Centre de Service de Coopération Internationale

(2) PROGRAMME DE L'ETUDE

1. Etude du Plan de Base (du 31 janvier au 25 février 1990)

JOUR	DATE	ITINERAIRE	APERÇU DE L'ETUDE ACCOMPLIE
1	31, jan mer	Départ de NARITA, 1250 (AF275) Arrivée à PARIS, 1740	
2	1 ^{er} , fév jeu	Départ de PARIS, 0925 (AF497) Arrivée à DJIBOUTI, 2010	
3	2, ven		Préparation de l'étude
4	3, sam		Visites de courtoisie au Secrétaire Général à l'Information et au Directeur Général de la RTD, Visite à la Station d'émission de Dorale
5	4, dim		Explication du Rapport Initial, Confirmation du contenu de la demande, Etude de la RTD
6	5, lun		Etude de la RTD (plan d'architecture, etc) et des Stations d'émission à Arta et Djkhil
7	6, mar		Etude de la RTD (plan d'installation, etc) et de la STID (câbles maritimes et antennes satellite)
8	7, mer		Etude de la RTD, Confirmation du résultat de l'étude, Composition du Procès-verbal
9	8, jeu	Départ des membres gouvernementaux de DJIBOUTI, 2240 (AF496)	Signature au Procès-verbal, Visites au SGI et à l'Ambassadeur djiboutien en poste à Tokyo de retour temporaire
10	9, ven		Arrangement de données et discussion de l'étude future entre les membres de la mission
11	10, sam		Etude du site prévu pour construction à la RTD (géologique, sismique)
12	11, dim		Etude de la RTD, Collecte de données
13	12, lun		Etude de la RTD (programmes, relations internationales, etc.)
14	13, fév mar	Arrivée d'Equipe B à DJIBOUTI, 1120 (AF495)	Etude de la RTD, Etude de la politique générale de développement
15	14, mer		Entretien préalable pour forage avec officiers TP et Signature au contrat, Etude de personnel de la RTD
16	15, jeu		Etude de la RTD, Installation de matériaux pour forage

JOUR	DATE	ITINERAIRE	APERÇU DE L'ETUDE ACCOMPLIE
17	16, ven		Etude de la RTD (équipements de production et architecture, système d'information, formation, etc)
18	17, sam		Etude de la RTD, Commencement du sondage à 0700, Visite à Tadjoura
19	18, dim		Etude de la RTD (équipements de production et architecture, etc), Sondage en avancement
20	19, lun		Etude de la RTD et du ISERST (données sismiques, règlements de construction, etc)
21	20, mar		Etude de la RTD (confirmation des résultats de l'étude), Consultation des résultats de sondage
22	21, mer		Réception des données de sondage par TP, Etude finale de la RTD
23	22, jeu	Départ de DJIBOUTI, 2240 (AF496)	Réception des autres données, Salutations de départ au SGI et à la RTD
24	23, ven	Arrivée à PARIS, 0600	
25	24, sam	Départ de PARIS, 1125 (AF270)	
26	25, dim	Arrivée à NARITA	

2. Exposé du Rapport Préparatoire (du 12 juin au 26 juin 1990)

JOUR	DATE	ITINERAIRE	APERÇU DE L'ETUDE ACCOMPLIE
1	12, juin mar	Départ de NARITA, 2100 (AF271)	
2	13, mer	Arrivée à PARIS, 0645 Départ de PARIS, 1435 (AF477)	
3	14, jeu	Arrivée à DJIBOUTI, 0015	Visites de courtoisie au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et au SGI, Arrangement préalable d'études de la RTD etc., Visite et un séjour à la région de Dikhil par un détachement de la mission
4	15, ven		Arrangement de données, Retour à la DJIBOUTI-ville par le détachement
5	16, sam		Explication du Rapport Préparatoire et discussion au MAEC
6	17, dim		Idem
7	18, lun		Idem
8	19, mar		Idem
9	20, mer	Départ des membres gouvernementaux de DJIBOUTI, 2300 (AF468)	Signature au Procès-verbal, Salutations de départ au SGI
10	21, jeu	Arrivée des membres gouvernementaux à PARIS Départ des membres gouvernementaux de PARIS	Etudes supplémentaires de la condition de construction etc. par les membres consultants
11	22, ven		Idem
12	23, sam	Arrivée des membres gouvernementaux à NARITA	Idem
13	24, dim	Départ des membres consultants de DJIBOUTI, 0240 (AF470) Arrivée à PARIS, 1030	
14	25, lun	Départ des membres consultants de PARIS, 1700 (AF276)	
15	26, mar	Arrivée des membres consultants à NARITA, 1100	

(3) PREPOSES ET COLLABORATEURS DJIBOUTIENS DU PROJET

1. Etude du Plan de Base (du 31 janvier au 25 février 1990)

- M. Ismaël Houssein Tani : Secrétaire Général à l'Information
- M. Mohamed Djama Aden : Directeur Général, RTD
- M. Mohamed Moussed Yahya : Chef du Service Technique, RTD
- M. Omar Said Bileh : Chef du Service des Programmes, RTD
- M. Idriss Moussa Robleh : Chef, Département TV, RTD
- M. Arreh Houssein Ragueh : Chef, Département Emission, RTD
- M. Ahmed Douale : Responsable Emission, FM-TV, RTD
- M. Ahmed Hersi : Architecte, Ministère des TP
-
- M. Christophe Farah Ibrahim : Rédacteur en chef du Service de l'Information, RTD
- M. Houssein Ali Chirdon : Chef du Service Administratif et Financier, RTD
- M. Bernard Erouart : Conseiller Technique, RTD
- M. Mohamed Farah Moussa : Producteur, RTD
- M. Kamal Ahmed Omar : Producteur, RTD
- M. Abdi Aden Hadi : Journaliste, RTD
-
- M. Rachad Farah : Ambassadeur de Djibouti au Japon
- M. Gaouad Farah : Directeur Général,
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- M. Joseph Casano : Conseiller, Premier Ministre et Planification
- M. Le Diffon : Chef de la Subdivision Laboratoire Travaux Publics
- M. Abdoulkarim Moussa Omar : Chef, Service Commercial,
Port Autome International de Djibouti

2. Exposé du Rapport Préparatoire (du 12 juin au 26 juin 1990)

M. Ismaël Houssein Tani : Secrétaire Général à l'Information

M. Ali Moussa Iye : Directeur de la Presse et de l'Audiovisuel au
Secrétariat Général à l'Information

M. Mohamed Farah Moussa : Directeur Général, RTD

M. Mohamed Mousseid Yahya : Chef du Service Technique, RTD

M. Arréh Houssein Raguch : Chef, Département Emission, RTD

M. Christophe Farah Ibrahim : Rédacteur en chef du Service de l'Information, RTD

M. Bernard Erouart : Conseiller Technique, RTD

M. Gaouad Farah : Directeur Général,
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

M. Casim Ahmed Dini : Représentant du
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

(4) PROCES-VERBAL

1. Etude du Plan de Base

PROCES-VERBAL.

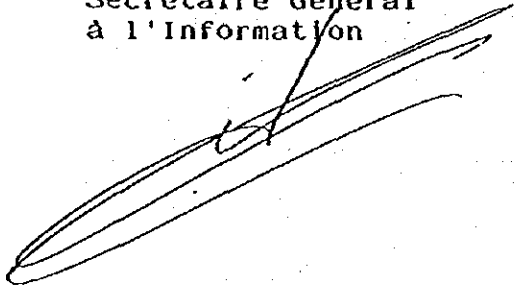
DES DISCUSSIONS ENTRE LA DELEGATION DJIBOUTIENNE ET LA DELEGATION JAPONAISE PORTANT SUR L'ETUDE MENEES SUR PLACE DANS LE CADRE DU PLAN DE BASE RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE TELEVISION EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Le Gouvernement de Djibouti a soumis au Gouvernement du Japon une requête en vue du financement, par une subvention non-remboursable, du projet de Construction du Centre Télévision en République de Djibouti, dénommé ce-après le Projet. Suite à cette requête le Gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude sur place du plan de base du Projet et a chargé l'Agence Japonaise de Coopération Internationale dénommée ci-après "JICA" de cette mission. La JICA a envoyé, du 31 janvier, au 25 février 1990, à la République de Djibouti une mission d'étude conduite par Monsieur Toru IMAMURA, Officiel du Service de l'Aide Financière à Titre de Don, Bureau de la Coopération Economique, Ministère des Affaires Etrangères.

Prenant en considération les premiers résultats des études menées sur place, la mission japonaise a effectué une série de concertations et d'échanges de points de vue avec notamment Monsieur ISMAËL H. TANI, Secrétaire Général à l'Information, et les responsables concernés du gouvernement de la République de Djibouti.

A l'issue de ces discussions, les deux parties sont convenues de recommander à leur gouvernement respectif de prendre en considération les points ci-après en vue de la réalisation du Projet.

Fait à Djibouti, le 8 février 1990


ISMAËL H. TANI
Secrétaire Général
à l'Information


Toru IMAMURA
Chef de la Mission Japonaise
d'Etude pour le Plan de
base du Projet

1. En ce qui concerne les installations d'émission de la télévision de la RTD: Radiodiffusion Télévision de Djibouti qui est un seul organisme d'émission de Djibouti, on est en état d'utiliser une partie du bâtiment pour la radiodiffusion construit à l'époque de colonie française après y avoir fait des améliorations.

Comme les installations, notamment les équipements pour la production des programmes sont très pauvres, environ 80% des programmes sont des ceux qui sont produits par les pays étrangers. Telle situation ne répond pas à aucune demande des téléspectateurs de Djibouti qui est le pays d'indépendance.

Le présent Projet a but de contribuer à promouvoir le développement de la nation, par l'aménagement des installations de la production, augmentant le taux des programmes produits par les Djiboutiens.

2. L'objectif du présent Projet, c'est de construire un bâtiment-annex pour la production des programmes de la télévision, dans le site de la RTD à la capital de Djibouti, et d'installer les équipements relatifs à la production des programmes.

3. Le site du Projet est le suivant:

4, Avenue St. Laurent du Var, Djibouti

4. L'organisme chargé de la réalisation du Projet est le suivant:

Radiodiffusion Télévision de Djibouti (RTD) placée sous la tutelle du Secrétariat Général à l'Information.

5. La mission japonaise transmettra à son gouvernement la requête mentionnée ci-dessous de la République de Djibouti dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement du Japon:

- 1) Construire le Centre de la télévision composé d'un studio de Production de la télévision (168m²) et d'un studio d'information (48m²), à côté du bâtiment existant de RTD. Le plan fondamental du bâtiment ci-joint.

- 2) Pour le Centre de la Production de la télévision, installer les équipements nécessaires à la production des programmes de la télévision.

- 3) En ce qui concerne les équipements de la production existants, déplacer les équipements utilisables (ex. cameras, VTRS, équipements d'image et équipements de son) au Centre de la télévision.

- 4) Installer le passage avec le couverture à l'abri de la pluie entre le bâtiment existant et le Centre de la Production de la télévision.

- 5) La partie du Entre-pilotis au rez de chaussée du bâtiment en considérant l'extention à l'avenir réalisée par la RTD

6) Pour ce qui concerne l'émetteur, la RTD déplace l'émetteur existant de la télévision de 100W, au centre de l'émission que sera réalisée par les Djiboutiens dans le bâtiment existant.

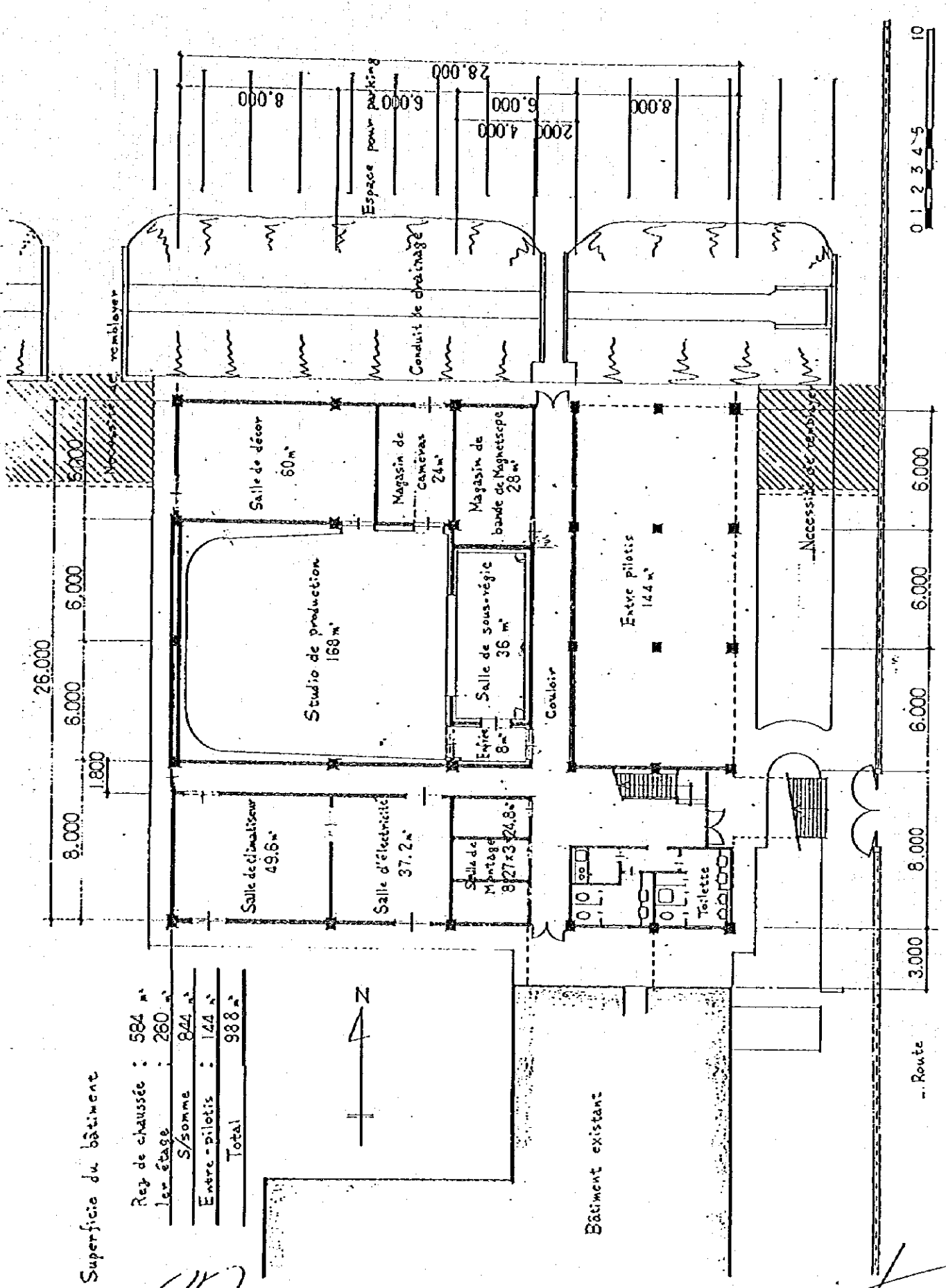
6. La délégation japonaise a présenté à la délégation djiboutienne le système de la coopération financière non-remboursable accordée par le gouvernement japonais dont notamment l'emploi, en principe, des consultants et des entreprises japonais en ce qui concerne la réalisation des projets qui entrent dans ce cadre; la délégation djiboutienne a exprimé son consentement.

7. Lorsque la décision sera prise en faveur de la réalisation du Projet par le gouvernement du Japon, le gouvernement de la République de Djibouti prendra les mesures mentionnées dans l'Annexe I.

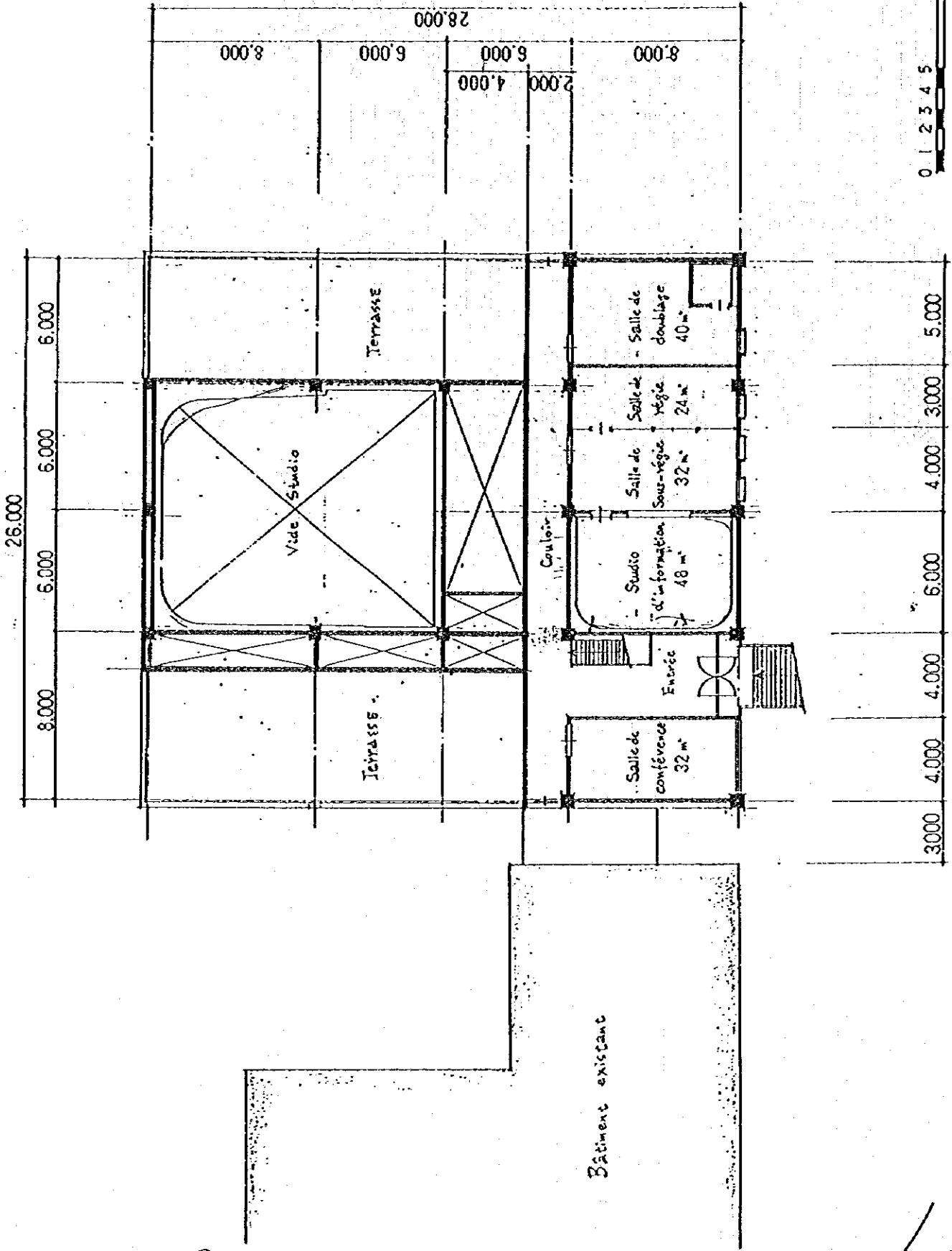
Superficie du bâtiment

Rez de chaussée :	584 m ²
1er étage :	260 m ²
S/sonne :	844 m ²
Entre-pilotis :	144 m ²
Total :	988 m ²

Handwritten initials/signature



PLAN DE REZ DE CHAUSSEE DU CENTRE DE LA TELEVISION DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI 1990-02-08



1990-02-08
 PLAN DE PREMIER ETAGE
 DU CENTRE DE LA TELEVISION DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Handwritten signature

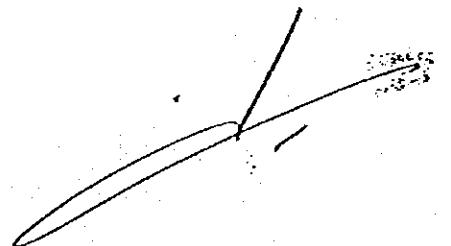
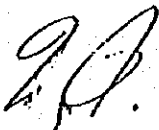
Handwritten signature

ANNEXE 1

Le Gouvernement de la République de Djibouti s'engage à prendre les mesures suivantes:

- 1°) Prévoir l'espace nécessaire de la réalisation du présent Projet.
- 2°) Dégager et remblayer des installations existantes qui ne sont pas nécessaires et des obstacles pour la réalisation du présent Projet qui se trouvent dans le site, avant le commencement des travaux.
- 3°) Aménager les clôtures nécessaires de la construction des installations du présent Projet et les voies d'accès, et fournir la quantité d'électricité suffisante pour l'usage des installations, et aménager l'installation des conduits de l'eau et des drainages jusqu'au site du présent Projet.
- 4°) Fournir aux consultants et contracteurs japonais qui participent à la réalisation du Projet suite à la demande de la République de Djibouti, toutes les informations nécessaires en ce qui concerne les travaux d'ingénierie.
- 5°) Exonérer de toute imposition fiscale intérieure, les droits de douane, les frais de dédouanement et les charges assimilées concernant les biens importés et les prestations de service liés à la réalisation du Projet. Veiller aussi à ce que les formalités administratives et l'acheminement de ces biens jusqu'au site soient assurés dans un délai convenable pour un bon déroulement du Projet.
- 6°) Supporter les commissions des opérations bancaires précisées ci-après qu'effectue la banque japonaise des changes internationales agréée qui intervient dans l'arrangement bancaire:
 - Commission relative à l'avis d'autorisation de paiements.
 - Commission relative aux paiements.
- 7°) Accorder des facilités dans les procédures administratives, notamment sur l'entrée et le séjour au Djibouti à l'égard des expatriés japonais qui y sont chargés d'assurer les prestations de service ainsi que la fourniture des biens en vertu du contrat approuvé par le gouvernement japonais.
- 8°) Exonérer les expatriés japonais cités ci-dessus de toute imposition fiscale, douanière et autres charges assimilées à condition que ces mesures soient conformes aux réglementations en vigueur en République de Djibouti.

- 9°) Accorder aux consultants et contracteurs japonais, toutes les autorisations administratives telles que les permis et licences requis pour la réalisation du Projet.
- 10°) veiller à ce que les matériaux, les équipements et les installations qui sont fournis ou réalisés dans le cadre du Projet, soient exploités et entretenus de façon adéquate, de même qu'un budget nécessaire à cet effet soit prévu.
- 11°) Désigner des responsables djiboutiens, chargés du suivi du Projet.
- 12°) Supporter toutes les charges qui sont en dehors du cadre de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais.



2. Exposé du Rapport Préparatoire

PROCES-VERBAL

DES DISCUSSIONS ENTRE LA DELEGATION DJIBOUTIENNE ET LA DELEGATION JAPONAISE PORTANT SUR LE RAPPORT PREPARATOIRE DE L'ETUDE DU PLAN DE BASE RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE TELEVISION EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Le Gouvernement de Djibouti a soumis au Gouvernement du Japon une requête en vue du financement, par une subvention non-remboursable, du projet de Construction du Centre Télévision en République de Djibouti, désignée ce-après le Projet. Suite à cette requête le Gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude sur place du plan de base du Projet et a chargé l'Agence Japonaise de Coopération Internationale désignée ci-après "JICA" de cette mission. La JICA a envoyé, du 31 janvier au 25 février 1990, à la République de Djibouti une mission d'étude conduite par Monsieur Toru INAMURA, Officiel du Service de l'Aide Financière à Titre de Don, Bureau de la Coopération Economique, Ministère des Affaires Etrangères.

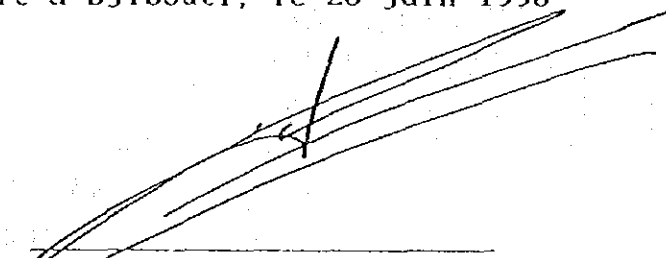
A l'issue de cette étude, a été rédigé le rapport préparatoire et JICA a envoyé une autre mission, dirigée par M. Junichi AOKI, Conseiller Spécial, Division de Coopération Internationale, Bureau de la Politique des Télécommunications, Ministère des Postes et Télécommunications, afin d'expliquer et de discuter ce rapport à partir du 14 juin au 24 juin 1990.

Les deux parties ont eu des discussions sur le rapport et sont convenues des principaux points ci-joints en vue de la réalisation du Projet.

Fait à Djibouti, le 20 juin 1990

青木 純一

Junichi AOKI
Chef de la Mission Japonaise
d'Etude pour le Plan de
base du Projet



Asmaél H. TANI
Secrétaire Général
à l'Information

PRINCIPAUX POINTS D'ACCORDS

- 1) A la suite de 4 jours de discussions sur le rapport préparatoire de toutes les propositions et demandes de modifications avancées par la partie Djiboutienne ont été retenus les deux points suivants;
 - Accord pour installer deux ventilateurs dans la salle de décor
 - Accord pour ajouter des éléments de motifs architecturaux au bâtiment à construire, dans la mesure où le budget le permet.

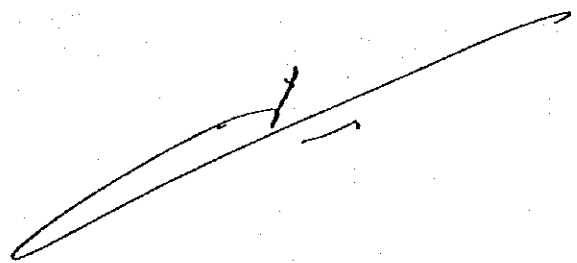
- 2) La partie Djiboutienne confirme que les travaux de remblayage nécessaire pour la construction du site sera terminés dans 4 mois après la conclusion de l'Echange de Notes.

- 3) Les rapports définitifs sur le Projet (20 exemplaires en français) seront présentés à la République de Djibouti à la fin de août 1990.

- 4) La partie Djiboutienne a compris le système de la coopération financière non-remboursable et a confirmé les mesures à prendre par la partie djiboutienne, mentionnées dans l'ANNEXE 1 du Procès-verbal fait le 8 février 1990.

- 5) La partie Djiboutienne a exprimé le souhait d'une formation pour au moins 10 personnes au Japon dans le cadre du projet pour assurer le maintenance et l'exploitation du Centre.

a



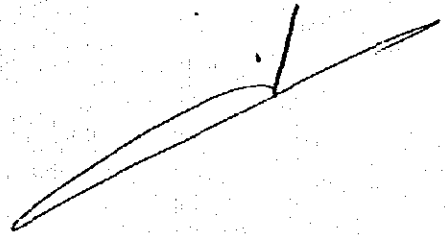
ANNEXE 1

Le Gouvernement de la République de Djibouti s'engage à prendre les mesures suivantes:

- 1°) Prévoir l'espace nécessaire de la réalisation du présent Projet.
- 2°) Dégager et déblayer des installations existants qui ne sont pas nécessaires et des obstacles pour la réalisation du présent Projet qui se trouvent dans le site, avant le commencement des travaux.
- 3°) Aménager les clôtures nécessaires de la construction des installations du présent Projet et les voies d'accès, et fournir la quantité d'électricité suffisante pour l'usage des installations, et aménager l'installation des conduits de l'eau et des drainage jusqu'au site du présent Projet.
- 4°) Fournir aux consultants et contracteurs japonais qui participent à la réalisation du Projet suite à la demande de la République du Djibouti, toutes les informations nécessaires en ce qui concerne les travaux d'ingénierie.
- 5°) Exonérer de toute imposition fiscale intérieure, les droits de douane, les frais de dédouanement et les charges assimilées concernant les biens importés et les prestations de service liés à la réalisation du Projet. Veiller aussi à ce que les formalités administratives et l'acheminement de ces biens jusqu'au site soient assurés dans un délai convenable pour un bon déroulement du Projet.
- 6°) Supporter les commissions des opérations bancaires précisées ci-après qu'effectue la banque japonaise des changes internationales agréée qui intervient dans l'arrangement bancaire:
 - Commission relative à l'avis d'autorisation de paiements.
 - Commission relative aux paiements.
- 7°) Accorder des facilités dans les procédures administratives, notamment sur l'entrée et le séjour au Djibouti à l'égard des expatriés japonais qui y sont chargés d'assurer les prestations de service ainsi que la fourniture des biens en vertu du contrat approuvé par le gouvernement japonais.
- 8°) Exonérer les expatriés japonais cités ci-dessus de toute imposition fiscale, douanière et autres charges assimilées à condition que ces mesures soient conformes aux réglementations en vigueur en République du Djibouti.
- 9°) Accorder aux consultants et contracteurs japonais, toutes

les autorisations administratives telles que les permis et licences requis pour la réalisation du Projet.

- 10°) Veiller à ce que les matériaux, les équipements et les installations qui sont fournis ou réalisés dans le cadre du Projet, soient exploités et entretenus de façon adéquate, de même qu'un budget nécessaire à cet effet soit prévu.
- 11°) Désigner des responsables djiboutiens, chargés du suivi du Projet.
- 12°) Supporter toutes les charges qui sont en dehors du cadre de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais.



06

JICA